République Française ********** Département de la Seine-Maritime	Extrait du registre des délibérations Séance du Conseil Municipal Commune de Neufchâtel-en-Bray ********** Séance du 17 Mars 2025

Accusé de réception en préfecture
076-217604628-20250317-2025_42-DE
Date de télétransmission : 20/03/2025
Date de réception préfecture : 20/03/2025

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Présents	Nombre de membres Votants
27	25	25

Numéro de délibération : 2025 /42

Date de convocation 06/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq le lundi dix-sept mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Xavier LEFRANÇOIS, Maire.

Présents :
M. Xavier LEFRANÇOIS, Mme Nathalie DUVIVIER, M. Bernard DUVAL, Mme Sandrine PRUVOST, M. Michel TROUDE, Mme Arlette DUPUIS, M. Dominique CLAEYS, Mme Catherine THILLARD, M. Philippe TRELAT, Mme Danielle VARLET, Mme Nadine MAUGER, M. Patrice CAUCHETIEZ, Mme Raymonde LE JUEZ, M. Dominique CONSEIL, M. Laurent MEURET, Mme Florence CLABAUT, Mme Nathalie DODARD, M. Jean-Marie ROUSSEL, Mme Isabelle LAMOUREUX, Mme Alexandra DUNET, Mme Sandra BEREZAY, Mme Simone KIEKEN, M. Joël LACAILLE, M. François LUYAT, Mme Laura DESPRES

Absents excusés :
M. David DUPARC, M. David GOOSSENS

M. Dominique CONSEIL a été nommé secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

<u>OBJET</u> : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENTS CAF -ANIMATION GLOBALE ET COORDINATION(AGC) - ANIMATION COLLECTIVE FAMILLES (ACF) - CENTRE SOCIAL MUNICIPAL L'ESCALL / 2025-2028

Rapporteur : Madame Sandrine PRUVOST

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Accusé de réception en préfecture
076-217604628-20250317-2025_42-DE
Date de télétransmission : 20/03/2025
Date de réception préfecture : 20/03/2025

VU les finalités de la politique d'action sociale familiale des Caisses d'Allocations Familiales,

VU la décision de la Commission d'action sociale de la Caisse d'Allocations Familiales de valider, lors de la séance du 5 décembre 2024, le projet social au titre de « l'Animation Globale et Coordination - AGC » et le projet Familles au titre de « l'Animation Collective Familles - ACF » pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2028,

VU le développement de l'offre de services et des missions du Centre Social Municipal l'ESCALL,

Délibération

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix « Pour », 0 voix « Contre », 0 « Abstention »,

A l'unanimité,

DÉCIDE

<u>ARTICLE 1 :</u>

D'adopter la convention d'Objectifs et de Financement « Animation Globale et Coordination » et « Animation Collective Familles » pour la période 2025-2028,

<u>ARTICLE 2 :</u>

D'autoriser Monsieur le Maire - ou tout Adjoint ayant délégation - à signer la convention de partenariat,

<u>ARTICLE 3 :</u>

D'autoriser Monsieur le Maire - ou tout Adjoint ayant délégation - à prendre toute décision qui serait la suite ou la conséquence de la présente délibération.

<u>ARTICLE 4 :</u>

De dire que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Rouen peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible depuis le site internet <u>www.telerecours.fr</u>.
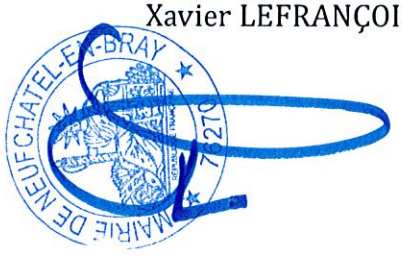
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,
Xavier LEFRANÇOIS